



Agreste Champagne-Ardenne

Enquête aviculture 2008

En 2008, la région compte 215 exploitations avicoles. Elles peuvent héberger 4,9 millions de volailles réparties dans 522 bâtiments. Les Ardennes et la Marne concentrent la plus grande part de la capacité d'élevage.

La filière avicole champardennaise est principalement orientée vers la volaille de chair. La région produit annuellement 17,6 millions de volailles de chair, essentiellement du poulet. Elle fournit 1 % des 12 milliards d'œufs produits en France.

Les bâtiments sont pour quatre cinquièmes de leur surface des bâtiments fermés sans parcours. La surface moyenne d'un bâtiment avicole, avec ou sans parcours, est de 580 m², nettement supérieure à la moyenne nationale (465 m²).

La filière avicole est peu développée en Champagne-Ardenne

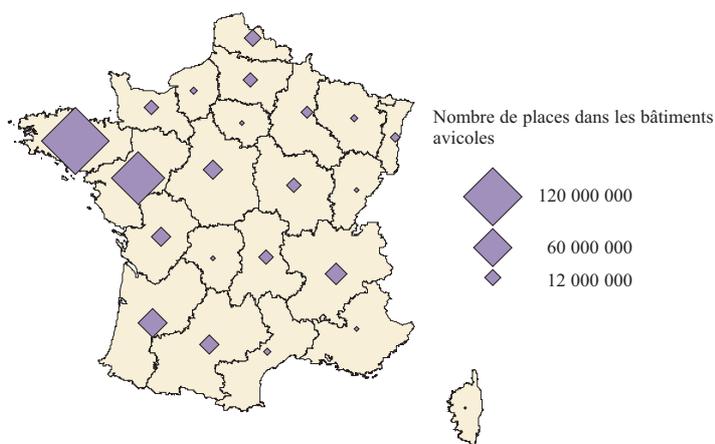
■ Des élevages surtout en Champagne Crayeuse

Avec 215 exploitations ayant une activité avicole en 2008, la Champagne-Ardenne se classe à la 14^{ème} place au niveau national, ne comptant que 1,1 % des exploitations avicoles françaises. C'est loin derrière les Pays de la Loire (4 334 exploitations) et la Bretagne (4 002 exploitations). La région se situe derrière la Haute-Normandie (240 exploitations) et juste devant le Limousin (214 exploitations).

Les exploitations avicoles champardennaises peuvent loger 4 millions de volailles finies de chair ou gavées,

606 000 volailles destinées à l'élevage et 273 000 volailles pondeuses (œufs de consommation et œufs à couvrir). Les Ardennes et la Marne disposent de la plus forte capacité régionale avec respectivement 39 % et 37 % des places. 20 % des places se situent dans l'Aube. La Haute-Marne est moins concernée par la filière avicole avec 5 % de la capacité. Toutes ces places sont réparties dans 522 bâtiments dont 305 totalement fermés et 181 bâtiments fermés avec parcours.

La Champagne-Ardenne est la 13^{ème} région en terme de capacité d'élevage



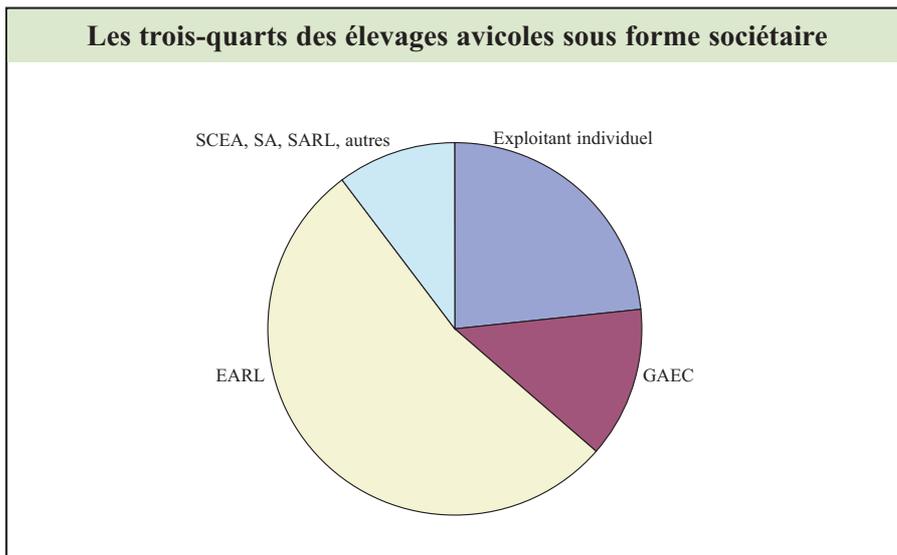
Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

■ Une exploitation sur deux est en EARL

Les exploitations avicoles sont de taille moyenne pour la région. La SAU moyenne par exploitation atteint 110 ha contre 143 ha pour une exploitation professionnelle non viticole. En 2008, seuls 98 salariés permanents non familiaux travaillent dans les 215 exploitations avicoles.

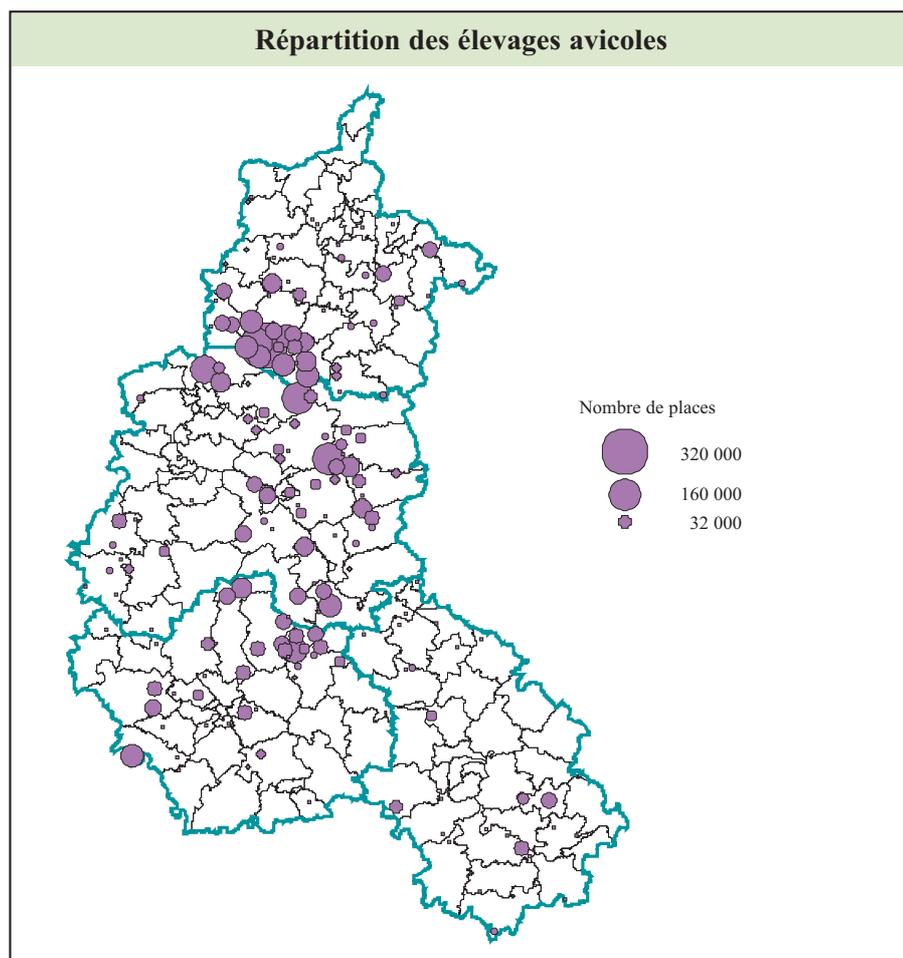
L'âge moyen des exploitants est de 48 ans ; un chef sur cinq a 55 ans et plus. Cette filière est peu féminisée, 12 % des chefs d'exploitations sont des femmes.

Les exploitations individuelles représentent à peine un quart des élevages avicoles dans la région et détiennent 14 % des surfaces en bâtiments de la filière. Les EARL comptent pour 70 % parmi les élevages champardenais sous forme sociétaire et possèdent 60 % de la superficie totale des bâtiments. En moyenne nationale, près de la moitié de l'ensemble des exploitations appartient à des



Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

exploitants individuels qui utilisent 39 % des surfaces.



Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

Définitions

Un élevage en **bâtiment fermé** est un élevage où les volailles vivent en claustration totale en excluant la possibilité de sortie régulière pour les animaux.

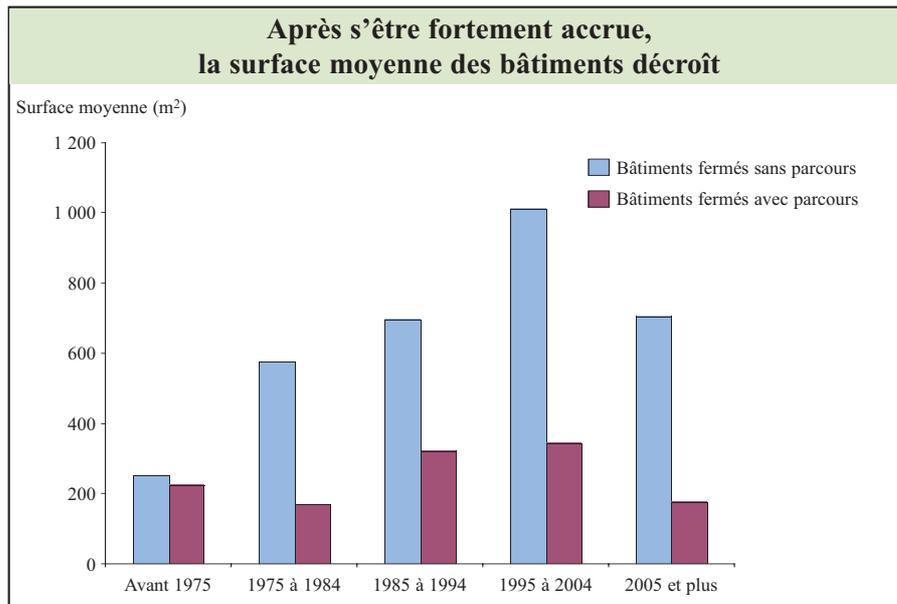
Un élevage en **bâtiment fermé avec parcours** est un élevage où le bâtiment est équipé avec des trappes ouvrant sur un parcours herbeux ou sur une volière afin de permettre aux animaux de sortir, au moins à certains stades d'élevage.

La **capacité en nombre de places** en 2008 est la capacité théorique. C'est la capacité maximale de l'unité d'hébergement en places de volailles au moment de leur finition pour l'espèce principale hébergée.

■ Quatre cinquièmes des bâtiments sont totalement fermés

Les 522 bâtiments avicoles champardenais correspondent à une surface totale de 283 400 m², soit 543 m² par bâtiment et 1,2 % de la surface nationale totale. La surface des bâtiments totalement fermés représente 81 % de la surface totale des bâtiments avicoles et celle des bâtiments fermés avec parcours 18 %. En moyenne, la surface d'un bâtiment avicole, avec ou sans parcours, est de 580 m². 26 bâtiments ont une superficie supérieure à 1 500 m², soit moins de 1 %, et cinq d'entre-eux dépassent le seuil de 2 000 m². Un tiers des bâtiments ont une surface inférieure à 200 m². La superficie moyenne est plus élevée dans les exploitations en EARL : 1 479 m² contre 804 m² pour les exploitations individuelles.

La superficie moyenne des bâtiments fermés sans parcours s'est nettement agrandie. Pour les bâtiments construits avant 1975, la taille moyenne est de 251 m². Pour les plus récents, à partir de 2005, cette taille est de 705 m². Les bâtiments datant de la période 1995-2004 atteignent même une taille moyenne de 1 000 m². Les bâtiments fermés avec parcours sont de taille nettement plus petite. Les plus récents ont même une superficie moyenne inférieure à celle des bâtiments construits avant 1975 :



Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

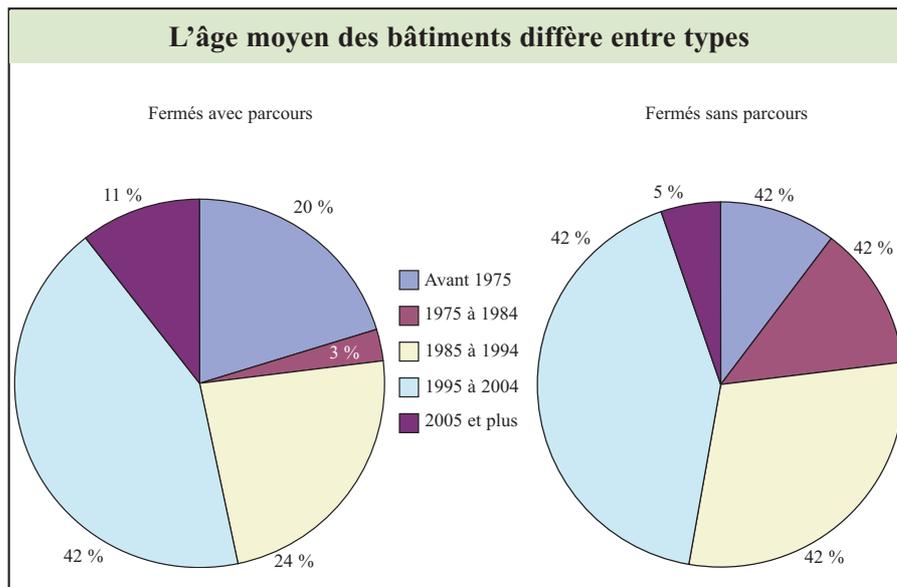
177 m² contre 225 m². Leur taille est d'ailleurs deux fois moins importante que celle atteinte par les mêmes bâtiments construits entre 1995 et 2004.

Chaque volaille dispose en moyenne de 580 cm². Cependant, cette surface est très variable selon le type de production. Pour une volaille engraissement chair, elle est de 539 cm² dans un bâtiment totalement fermé et de 1 181 cm² dans un bâtiment fermé avec parcours. A l'ex-

térieur, cette volaille dispose de 691 cm² pour une éventuelle sortie (entretien des locaux) en bâtiments totalement fermés et de 3,25 m² pour un bâtiment avec parcours. L'emprise au sol pour une pondeuse en cage est en moyenne de 397 cm² et une pondeuse au sol dispose de 1 432 cm². Pour un bâtiment disposant d'un parcours, la surface de ce dernier atteint en moyenne 7 m² pour une pondeuse.

■ 70 % des bâtiments ont été construits entre 1985 et 2004

L'âge moyen d'un bâtiment pour les exploitants ayant répondu, est de 16,2 ans. Les bâtiments fermés avec parcours sont en moyenne un peu plus jeunes que les bâtiments totalement fermés, 15,9 ans contre 16,5 ans. 11 % des bâtiments fermés avec parcours ont en effet été construits après 2005 contre 5 % pour les bâtiments avec parcours. Pour les autres périodes, les écarts sont peu importants hormis avant 1984. Si un quart des bâtiments avec ou sans parcours ont été construits avant cette date, 20 % des bâtiments avec parcours datent d'avant 1975 contre 10 % pour ceux sans parcours. Depuis leur construction, un quart de l'ensemble des bâtiments fermés a subi au moins une rénovation.



Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

■ Une filière surtout orientée vers la volaille de chair

La filière avicole champardennaise est principalement orientée vers la volaille de chair avec 3 exploitations sur 4 concernées par cette production. 11 % des exploitations produisent des œufs de consommation, 9 % sont orientées vers l'élevage. La filière gras représente 3 % des exploitations. La filière œufs à couvrir est marginale dans la région.

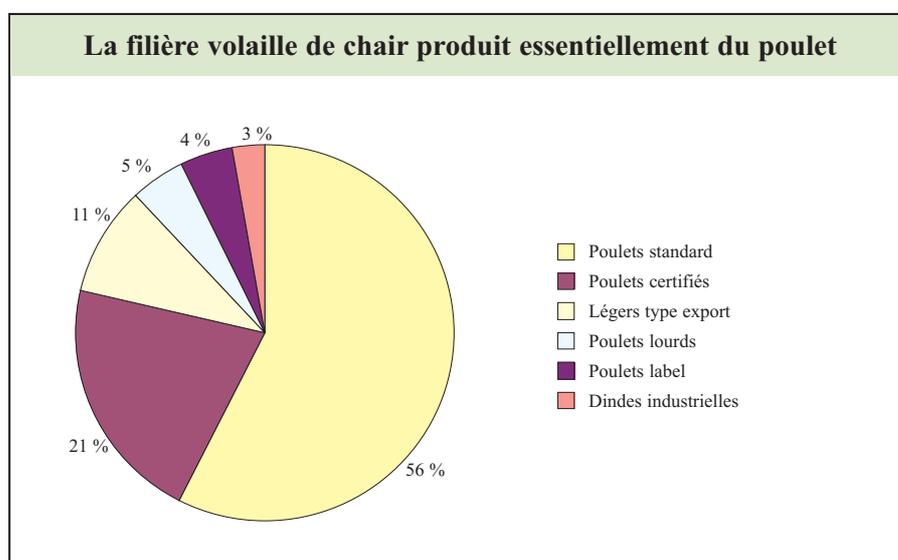
17,6 millions de volailles de chair ont été produits en 2008, soit 2 % de la production française. La production est essentiellement orientée vers le poulet dans la région. La filière volaille de chair produit pour 57 % du poulet standard (6 à 7 semaines) et pour 21 % des poulets certifiés (55 jours minimum) contre respectivement 36 % et 6 % en moyenne nationale. Les poulets lourds destinés à la transformation représentent 4,5 % de la production (4,2 % en France) et les poulets avec label (81 jours au moins) 4 %. La production de poulets avec labels est plus développée en France, avec 10 % de la production totale. Un dixième de la production de volailles de chair régionale concerne des poulets destinés exclusivement à l'exportation, vendus à 4,5 ou 5,5 semaines. Cette part est encore plus importante au niveau national avec 17 % de la production totale de volailles de chair. En dehors des poulets, la principale produc-

tion est celle des dindes industrielles (3 %) qui représente moins de 1 % du volume national. La production française de dindes industrielles atteint 7 %. Si dans la région, la production de caillies pour la chair et de canards à rôtir est minime, elle représente respectivement 4,3 % et 4,4 % de la production nationale.

En Champagne-Ardenne, les différentes volailles de chair sont produites dans des bâtiments d'une taille moyenne de 608 m², surface nettement supérieure à la moyenne nationale (432 m²). Le nombre moyen de places dans ces bâtiments

est de 10 412 pour 6 359 au niveau national. La région ne possède pas d'exploitation produisant des volailles de chair bio. Les effectifs produits en France sont d'ailleurs peu importants.

13^{ème} région française pour l'élevage de volailles, la Champagne-Ardenne produit essentiellement des poulettes pour la ponte d'œufs de consommation (593 600 volailles) et des poulets démarrés (227 400). Cette production se situe principalement dans les Ardennes et la Marne. La filière gras produit essentiellement des canards.



Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

Production de volailles finies

	Effectif produit (milliers de têtes)	Rang de la région	% de la production nationale
Volailles de chair	17 609,5	12	2
<i>dont poulets standard</i>	9 897,0	10	3
<i>poulets certifiés</i>	3 675,1	5	7
<i>légers type export</i>	1 703,6	6	1
<i>poulets lourds</i>	801,0	4	2
<i>poulets label</i>	700,4	16	1
<i>dindes industrielles</i>	492,7	12	1
Elevage	919,1	15	1
<i>dont poulettes pontes œufs de consommation</i>	593,6	11	2
<i>poulets démarrés</i>	227,4	14	2
Filière gras	11,0	17	ns
<i>dont canards gras</i>	10,9	17	ns

Source : Agreste, Enquête aviculture 2008

ns : non significatif

■ 114 millions d'œufs produits surtout par des poules en cage

Près de 12 milliards d'œufs sont produits annuellement en France. La région champardennaise en fournit 1 %. Les Ardennes produisent la moitié des œufs de consommation champardennais (devant la Marne avec 44 % du total). La production régionale provient à 74 % de poules élevées en cage, suivie de celle de poules élevées en plein air (23 %). Il existe une seule exploitation produisant des œufs de caille dans la région. La production d'œufs de consommation bio est minime avec moins d'1 % de la production nationale. Cette dernière ne représente en 2008 que 3 % de la production totale régionale.

Les bâtiments spécialisés en ponte ont une surface moyenne de 617 m², en des-

sous de la moyenne nationale (862 m²). Par conséquent, les bâtiments champardennais sont aussi de faible capacité. Le nombre de places est en moyenne de 7 300 poules contre 16 350 pour la moyenne française. Les trois quarts des volailles de pontes sont hébergées dans des bâtiments totalement fermés. Dans ces bâtiments, 74 % des places sont dans des cages non aménageables selon la norme 2012. En moyenne nationale, cette proportion n'est que de 55 %. A compter du 1^{er} janvier 2012, l'élevage de poules en cages standards (550 cm² par poule) sera totalement interdit pour tous les élevages de plus de 350 poules. Les modes d'élevage alors utilisables seront la cage aménagée, la volière et les

divers systèmes de production au sol avec accès ou non à un parcours extérieur. La surface utile devra être au minimum de 600 cm² par poule ; surface à laquelle il faut adjoindre une zone complémentaire pour porter la surface totale par poule à 750 cm². En Champagne-Ardenne, l'aménagement de places aux normes 2012 est envisagée pour 58 % d'entre-elles. Au niveau national, cet aménagement n'était prévu en 2008 qu'à hauteur de 44 %.

Dans les bâtiments fermés avec parcours, l'élevage se pratique essentiellement sur des sols mixtes : terre battue et béton.

Méthodologie

L'enquête « Production avicole 2008 » a pour objectifs de :

- recueillir des données structurelles sur les bâtiments d'élevage de volailles ;
- estimer la production par espèce de volailles en 2008 en France.

215 exploitations avicoles ont été enquêtées en Champagne-Ardenne. Le champ de l'enquête comprend les exploitations qui ont produit pour la vente et dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants :

- 1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation présentes ou une capacité équivalente
- 1 000 poules pondeuses d'œufs à couver présentes ou une capacité équivalente

- 1 000 poulettes pour la ponte présentes ou une capacité équivalente
- 1 000 poulets présents
- 1 000 dindes présentes
- 500 pintades présentes
- 200 canards à rôtir présents
- 200 canards à gaver présents
- 500 pigeons et cailles présents
- 20 oies présentes
- 200 m² en bâtiments de volailles de chair

Les exploitations dont l'activité d'accoureur n'est qu'une partie de leur activité agricole sont incluses dans le champ de l'enquête ainsi que celles ayant des pondeuses reproductrices.

Les exploitations commercialisant toute leur production pour le repeuplement du gibier ou pour la chasse, ainsi que celles dont l'activité d'accoureur (sans pondeuses reproductrices) est l'unique activité avicole, ont été exclues de l'enquête.

La production de poussins « d'un jour » par un couvoir de l'exploitation éventuellement associé à l'élevage ne doit pas être prise en compte. Les mâles reproducteurs sont hors champ de l'enquête.

Les bâtiments ne contenant que des mâles reproducteurs ne sont pas enregistrés.



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt - Service régional
de l'information statistique et économique
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes
51037 Châlons-en-Champagne cedex
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : J.P. Alloïy
Rédacteur en chef : O. Colin-Schoellen
Rédaction : N. Viatte
Composition : M. Lallement
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1249-5891

Prix : 2,50 euros